

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS CONTRAT DE FILIERE

Enjeux par axes stratégiques et objectifs

Lors de la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) du 30 juin 2016 il a été proposé à ses membres de faire connaître leurs propositions d'enjeux à intégrer dans les axes stratégiques et objectifs identifiés pour l'établissement du PRFB et du contrat de filière.

Au cours du mois de juillet, les interprofessions ont invité leurs adhérents à procéder de même.

La présente note porte intégration des enjeux identifiés, sur la base :

- des contributions écrites réalisées par les acteurs de la filière au cours de l'été ;
- des enjeux portés par les plans d'action, programmes ou contrats de niveaux national et régional, selon l'ancienne configuration des régions dans le périmètre Grand Est, lorsqu'il apparaissait nécessaire ou utile de le proposer, notamment concernant les enjeux qui résultent du cadrage des programmes régionaux par le code forestier et le projet de PNFB¹ ;
- des observations orales formulées par les membres des trois groupes de travail réunis en formation conjointe le 30 septembre.

Au sens du code forestier, prévoyant que le PRFB adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois et définit les actions à mettre en œuvre dans la région, les enjeux identifiés prennent la forme d'ajustement éventuels des objectifs initialement proposés lors de la réunion d'installation de la CRFB et d'intitulés d'actions à engager en déclinaison de ces objectifs.

Le canevas général ainsi proposé reste susceptible d'évoluer selon l'évolution ultérieure des réflexions en groupes de travail et au fil de la rédaction du PRFB et du contrat de filière.

Compte tenu de l'établissement des PRFB en déclinaison du PNFB, le programme national prévoit également que les échanges entre les échelons national et régionaux soient réguliers afin de pouvoir évaluer les décalages éventuels entre les objectifs nationaux et les réalisations du terrain et, ajuster, le cas échéant, les trajectoires de chaque programme.

¹ Les actions identifiées avec un astérisque relèvent du cadrage du PRFB par le code forestier ou le projet de PNFB. Ont par ailleurs été pris en compte : le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (2013), le contrat de filière CSF-Bois (2014), le contrat d'objectif et de performance État-ONF-FNCOFOR 2016-2020, la convention régionale d'objectifs en faveur de la forêt et du bois 2011-2013 Alsace, le contrat de filière forêt-bois de Lorraine 2015-2020, les orientations régionales forestières (ORF) des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, les plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF) des régions Alsace et Lorraine.

ORIENTATION STRATÉGIQUE :
DONNER UN NOUVEL ÉLAN À L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE

Objectif : Refonder la gouvernance et les orientations stratégiques

- Repenser la gouvernance et affirmer la représentativité de l'interprofession au nouveau format régional
- Établir les priorités stratégiques et le programme d'actions en lien avec les orientations-cadres nationales et régionales

Objectif : Penser et agir collectivement

- Organiser l'animation sur les thématiques à forts enjeux de structuration pour la filière
- Renforcer les liens entre les acteurs économiques de la production, de la première transformation et de la deuxième transformation
- Mutualiser la connaissance et la veille sur les industries de la filière en partenariat avec les services du Conseil régional et de l'État en région
- Stimuler le développement des groupements et des mutualisations à tous les niveaux de la filière (gestion forestière, récolte, transformation, achats, commercialisation,...)
- Promouvoir les dynamiques multi-acteurs et la synergie entre forêts publiques et privées*

Objectif : Mobiliser et diffuser l'information au service de la filière

- Assurer la veille économique (prix du bois, analyses stratégiques, connaissance des marchés,...)
- Structurer l'information prospective sur l'approvisionnement de la première transformation (besoins de l'aval, capacités des entreprises de mobilisation, perspectives d'offres de l'amont forestier)*
- Assurer la veille technologique sur les nouveaux produits et les nouvelles techniques
- Informer les professionnels sur les appuis disponibles en matière de conseil et d'aides financières
- Relayer l'information sur les normes et réglementations s'appliquant à la gestion sylvicole, aux travaux d'exploitation forestière et aux activités industrielles de la filière bois
- Intégrer la dimension transfrontalière de la région dans la tenue à disposition de l'information
- Faire connaître les produits et savoir-faire de la filière en région

ORIENTATION STRATÉGIQUE :
DYNAMISER LA FORMATION ET LA COMMUNICATION

Objectif : Adapter les formations initiale et continue

- Renforcer les liens entre les acteurs de la filière et les organismes de formation en région
- Mobiliser l'expertise sur les besoins en formation en lien avec les professionnels
- Promouvoir la formation en alternance par les voies de l'apprentissage et de la professionnalisation
- Former les architectes, maîtres d'œuvre et entreprises de la construction à l'utilisation du bois
- Développer les outils de formation en phase avec l'évolution technologique et les enjeux de compétitivité (informatique embarquée, simulateurs, robotique,...)
- Accompagner les entreprises dans leurs besoins en formation et faire progresser le niveau de compétences des actifs de la filière
- Sensibiliser les acteurs de la filière sur les enjeux de la sécurité et de la pénibilité au travail et promouvoir des politiques de prévention
- Conforter les systèmes de formation* des élus des communes forestières, des propriétaires privés, des entrepreneurs de travaux forestiers, des gestionnaires et des exploitants forestiers en les professionnalisant et en ciblant les thèmes prioritaires (multifonctionnalité et gestion durable, changement climatique, équilibre forêt-gibier, nouveaux itinéraires sylvicoles, gestion des entreprises,...)

Objectif : Cibler et renforcer la communication

- Communiquer sur les atouts du bois et de ses usages, en lien avec les enjeux de développement durable et de transition énergétique

- Communiquer de manière volontariste auprès du grand public sur les enjeux de la sylviculture et de la récolte de bois pour la filière et l'économie locale, dans le cadre de la multifonctionnalité des forêts
- Communiquer auprès des donneurs d'ordre (collectivités, bailleurs sociaux,...), maîtres d'œuvre et architectes sur l'utilisation du bois en construction et rénovation
- Promouvoir la certification forestière et les démarches qualité adaptées à chaque secteur (pépinières, travaux forestiers, transport du bois,...)
- Sensibiliser les propriétaires forestiers privés à l'assurance et à l'épargne d'assurance
- Communiquer auprès des scolaires sur les enjeux de la filière et motiver les jeunes à ses métiers

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Objectif : Prendre appui sur la recherche-développement et l'innovation (RDI)

- Identifier les priorités de la RDI en région selon les orientations du PNFB et du plan recherche et innovation 2025 pour la filière forêt-bois
- Développer les réseaux et intensifier les synergies entre les structures de RDI en région
- Renforcer les interfaces d'échange entre la RDI et les acteurs économiques de la sylviculture, de la mobilisation et de la transformation du bois
- Donner toute sa place à la région dans l'expérimentation des techniques sylvicoles, notamment au regard du changement climatique, et en valoriser les acquis auprès des propriétaires
- Affirmer des objectifs ambitieux d'innovation (NTIC, plate-formes d'échanges de services et de données,...) pour la gestion et la mobilisation de la ressource forestière
- Soutenir la RDI pour l'utilisation accrue du bois dans les différents usages

Objectif : Développer les marchés du bois

- Développer les marchés adaptés à la valorisation de la ressource feuillue
- Favoriser le développement de produits innovants à hautes performances, en bois seul ou associé à d'autres matériaux, mobilisant la ressource forestière régionale
- Se positionner sur les marchés de la chimie verte et du bois fibre
- Renforcer l'intégration de la filière forêt-bois dans les actions de promotion des filières économiques et des produits régionaux à l'export
- Étayer le soutien aux primo-exportateurs pour le développement de l'exportation
- Établir une charte d'optimisation de la valorisation du bois par usages (BO/BI/BE) pour accompagner la structuration des marchés tout en prévenant les conflits d'usage
- Stimuler l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation du bâti
- Identifier et valoriser les axes de synergie possibles entre la filière bois et d'autres filières en région
- Faire émerger des orientations innovantes dans l'ameublement
- Donner un nouvel élan au bois emballage
- Développer et optimiser par destination les filières de recyclage des produits bois en fin de vie

Objectif : Soutenir la compétitivité des entreprises et de la filière

- Accompagner les investissements des opérateurs de la filière selon les priorités régionales
- Préciser les enjeux futurs en matière d'investissements pour le renouvellement des peuplements forestiers en région et consolider les soutiens financiers dédiés
- Analyser et promouvoir les facteurs de compétitivité des entreprises de travaux forestiers
- Soutenir les outils numériques (informatisation, outils embarqués,...) pour la gestion et le partage d'informations dès l'amont de la filière (gestion sylvicole, desserte, récolte du bois, logistique,...)
- Décliner en région les orientations nationales de développement de plate-formes de services et d'échanges de données économiques et cartographiques entre les acteurs de la filière
- Développer les groupements et les mutualisations à tous les niveaux de la filière (gestion forestière, récolte, transformation, achats, commercialisation,...)
- Susciter l'investissement des particuliers et des opérateurs privés (avantages fiscaux, groupements forestiers, fondations,...) dans la gestion forestière
- Renforcer la viabilité des entreprises par l'innovation, l'optimisation des procédés, l'économie de ressources et d'énergie, la modernisation productive,...
- Développer la qualité de service et la performance marketing des entreprises (complémentarité de l'offre, réactivité, traçabilité, services de vente en ligne,...)

- Accroître la lisibilité sur les besoins en matériaux et produits semi-finis de la seconde transformation et soutenir l'analyse diagnostique des scieries pour l'adaptation à ces marchés
- Étudier l'opportunité de mise en place d'une structure régionale d'appui pour favoriser l'investissement, l'innovation, la création et la reprise d'entreprises de la filière
- Assurer la veille sur les difficultés économiques des entreprises et mobiliser le plus en amont et de manière réactive les appuis disponibles
- Identifier des pistes d'actions pour favoriser le renouvellement des générations à tous les niveaux de la filière, de la sylviculture à la transformation du bois
- Assurer l'accompagnement des chefs d'entreprise sur les enjeux de la transmission

Objectif : Créer de la valeur ajoutée localement

- Maîtriser l'export de grumes et réunir les conditions d'un export orienté sur les produits élaborés
- Développer la contractualisation (contrats de culture avec les pépiniéristes, contrats de prestations de service avec les entreprises de travaux forestiers, contrats d'approvisionnement,...)
- Stimuler l'émergence des filières de valorisation du bois en circuits courts
- Susciter l'intégration territoriale de la filière par le développement en complémentarité de la production sylvicole, d'outils industriels et de débouchés de proximité
- Soutenir la valorisation matière de la ressource régionale en hêtre (construction et rénovation, ameublement, aménagements intérieurs,...)
- Utiliser le levier de la commande publique (État, collectivités territoriales, établissements publics,...) pour développer les usages du bois dans la construction et la rénovation
- Promouvoir, dans un cadre stratégique concerté à l'échelon régional, les productions de qualité (marques collectives, labels de qualité, filières d'excellence,...)
- Soutenir la filière populicole, au besoin en contexte interrégional, en valorisant les qualités spécifiques de l'essence et les acquis de l'innovation (cultivars, traitement du bois,...)
- Encourager les stratégies locales de développement forestier

Objectif : Co-adapter forêt et industrie

- Adapter la sylviculture aux attentes des marchés tout en favorisant la diversité des essences
- Mettre l'accent sur l'identification et la mobilisation de débouchés pour les produits forestiers disponibles à court ou moyen terme
- Encourager, selon une approche équilibrée des enjeux, le développement de solutions et de capacités industrielles adaptées à la transformation de gros bois

ORIENTATION STRATÉGIQUE :

GÉRER DURABLEMENT LA FORÊT ET LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Objectif : Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité

- Définir les orientations de gestion forestière durable, dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles, dans lesquelles s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des bois et forêts*
- Porter à connaissance et vulgariser les outils (catalogues de stations forestières, guides de sylviculture,...) d'orientation d'une gestion sylvicole durable adaptée à la région
- Gérer la forêt tout en préservant la biodiversité*, en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques* et en protégeant la ressource en eau
- Contribuer à la connaissance et à l'évaluation des services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, qualité de l'air, stockage de carbone, paysages,...)
- Identifier les critères de compatibilité d'une mobilisation accrue de bois avec les objectifs de gestion durable et multifonctionnelle des différents massifs forestiers*
- Tenir à la disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers la connaissance sur les espaces à enjeux de biodiversité et d'environnement en forêt*
- Prendre en considération l'impact paysager dans les actes de gestion sylvicole (plantations, régénérations, coupes, maintien d'arbres remarquables,...)
- Maîtriser la régression du foncier forestier dans les zones à enjeu environnemental ou social en concurrence d'usages (plaine d'Alsace, vignoble de Champagne,...)
- Développer et rationaliser le recours aux documents de gestion durable en forêt privée
- Conforter l'intégration pérenne des enjeux sociaux et touristiques (promenade, randonnée, loisirs,...) dans la gestion des espaces forestiers

Objectif : Relever le défi du changement climatique

- Assurer l'observation et le suivi des effets du changement climatique (placettes de référence, protocoles,...) pour une meilleure compréhension des processus et la mise au point de mesures, localement adaptées, destinées à en limiter les impacts
- Renforcer le transfert des résultats et avancées disponibles sur le changement climatique de la recherche vers les acteurs de la filière pour la sélection de ressources génétiques et le développement de modèles sylvicoles d'adaptation
- Analyser et, au besoin, adapter les arrêtés régionaux relatifs aux matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État au regard des risques liés au changement climatique*
- Définir les actions à mener pour augmenter la capacité technique de l'amont de la filière à mettre en production de façon réactive des semences et plants d'espèces nouvelles*
- Développer et promouvoir les itinéraires sylvicoles adaptatifs vis-à-vis du changement climatique (diversification des essences, des profils génétiques et des provenances, plantations favorisant l'implantation racinaire, intensité des éclaircies, gestion des sous-étages,...)
- Préciser les orientations concernant les durées des rotations, les mélanges d'essences et le maintien d'un niveau élevé de diversité génétique par essence*
- Adapter les essences forestières en tenant compte de leur résilience au changement climatique et actualiser leur adéquation à la diversité des stations*
- Préciser la vulnérabilité des massifs au changement climatique et envisager des scénarios d'évolution, en s'appuyant sur un dialogue et une concertation impliquant les acteurs amont-aval, les associations d'usagers et de protection de l'environnement*
- Développer les référentiels et outils diagnostics permettant aux gestionnaires et propriétaires de prendre des décisions opérationnelles face au risque climatique
- Mobiliser le bois-énergie en tant qu'alternative aux énergies fossiles, en intégrant les enjeux de gestion forestière durable, de hiérarchie des usages, de qualité des combustibles et de performance des installations de combustion.

Objectif : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

- Dans les zones où, selon les données existantes, un déséquilibre forêt-gibier est avéré, prendre rapidement les mesures nécessaires d'adaptation des plans de chasse et au besoin, en concertation locale entre forestiers et chasseurs, d'expérimentation pour améliorer les prélèvements
- Consolider, sur les territoires qui l'imposent, les dispositifs de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique, fondés sur des indicateurs adaptés, aux fins de constat partagé entre forestiers et chasseurs
- Réunir les conditions d'une mobilisation efficace des informations sur les dégâts de gibier pour les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage
- Établir le bilan annuel des dégâts de gibier et le programme d'actions pour l'équilibre sylvo-cynégétique dans le cadre du comité paritaire de l'art. L113-2 du code forestier
- Promouvoir auprès des gestionnaires forestiers, en complément de l'action sur les plans de chasse, les techniques sylvicoles prenant en compte le risque de dégâts de gibier
- Développer les actions de sensibilisation, de diagnostic et de formation conjoints forestiers-chasseurs sur les enjeux de l'équilibre sylvo-cynégétique

Objectif : Connaître, améliorer et renouveler la ressource

- Organiser, à l'échelon territorial adéquat pour l'exploitation, le suivi des évolutions de la ressource disponible et de sa localisation
- Promouvoir et accompagner la mise en œuvre des méthodes de renouvellement des peuplements forestiers les plus adaptées (régénération naturelle, plantation) selon les situations locales
- Élaborer une stratégie et une feuille de route en matière de plantation*
- Améliorer les peuplements forestiers non productifs (taillis, taillis sous futaie, futaies dépérissantes, accrus forestiers, peuplements mal adaptés en station, peuplements mitraillés,...)
- Inciter les propriétaires à utiliser des matériels végétaux de qualité, d'origine connue et apportant les meilleures garanties d'adaptation de l'espèce au climat et au sol

Objectif : Accroître et optimiser la mobilisation du bois

- Identifier les besoins en bois des industries, des collectivités et des particuliers de la région en volumes par usage, actuels et tendanciels à court et moyen termes*
- Décliner en région les objectifs de mobilisation du bois par type d'usage (BO/BI/BE) et par bassin d'approvisionnement, en référence au cadrage indicatif du PNFB*

- Identifier les forêts où des prélèvements supplémentaires pourraient intervenir (forêts où l'âge d'exploitabilité des peuplements est atteint ou dépassé, forêts où le changement climatique aura des conséquences à court ou moyen terme, accrus forestiers,...)*
- Accroître la lisibilité et tenir à disposition l'information sur les récoltes prévisionnelles
- Renouveler, adapter et sécuriser les systèmes d'exploitation de la ressource forestière pour assurer un approvisionnement régulier de la première transformation tout en préservant les sols
- Définir les capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport du bois en liaison avec les hypothèses de disponibilité de la ressource*
- Quantifier les besoins en desserte et élaborer un schéma d'itinéraires de desserte de ressources forestières, prenant en compte les schémas départementaux d'accès à la ressource*
- Renforcer les approches mutualisées visant la mobilisation du bois et la facilitation de sa mise en marché (opérations de récolte, de tri, d'allotement,...)
- Contribuer aux expérimentations de mutualisation de la gestion entre forêts publiques et privées*
- Mieux valoriser les bois de qualité secondaire
- Préciser, à l'échelon territorial adéquat pour l'exploitation, les limites à la mobilisation du bois (rémanents) au regard de l'enjeu de maintien de la fertilité des sols
- Agir sur la restructuration foncière pour faciliter la gestion de la forêt et la mobilisation des bois
- En forêt privée, inciter à passer du statut de propriétaire à celui de sylviculteur, réduire le morcellement du foncier, développer le recours aux documents de gestion durable, favoriser les dynamiques collectives de gestion et de mobilisation du bois
- Dynamiser la sylviculture des petites propriétés par l'adhésion à des groupements ou structures de gestion collective (organisations de producteurs, coopératives, GIEEF,...).
- Promouvoir l'outil eMOBOIS, d'échange de données numériques assurant la mise en relation des entreprises de la mobilisation et de l'approvisionnement du bois
- Soutenir la mécanisation de l'exploitation forestière, en privilégiant les utilisations mutualisées de matériels et les méthodes de récolte et de débardage respectueuses des sols forestiers
- Promouvoir les solutions de débardage adaptées (câble, techniques innovantes,...) à la mobilisation du bois en zones d'accessibilité contrainte

Objectif : Prévenir et lutter contre les risques

- Analyser les risques présents en région et définir les modalités de leur prévention et gestion (zonages, pratiques sylvicoles, organisation des acteurs,...) selon les enjeux*
- Assurer la surveillance, prévenir et lutter contre les risques sanitaires en forêt
- Prévenir les risques de dissémination de ravageurs ou maladies dans les produits bruts ou peu transformés
- Intégrer le risque incendie, en fonction notamment des perspectives de changement climatique.
- Décliner en région le plan national de gestion de crise tempête (selon l'état d'avancement du chantier national lors de l'élaboration du PRFB)*
- Prévenir les risques de tassement et d'appauvrissement des sols
- Prévenir les risques d'érosion dans les zones forestières à enjeu
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en favorisant l'implication des propriétaires, gestionnaires et opérateurs forestiers.

—